



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 3

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (J. Davidson, R. Davidson, M. Cook et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (L. Hauber, C. Hauber, D. Simard et autres)

M<sup>me</sup> WOWCHUK, *ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales*, fait une déclaration au sujet des premiers résultats d'une enquête portant sur la prévalence de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages du Canada.

M<sup>me</sup> STEFANSON et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Steinbach, qui a utilisé les termes « liar » et « lied », de se rétracter.

M. GOERTZEN se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS, MM. CUMMINGS, REID et GOERTZEN ainsi que M<sup>me</sup> BRICK font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. AGLUGUB voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. MURRAY intervient, puis propose que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ignore la dette croissante de notre province, qui excède maintenant 20 milliards de dollars, et qu'il ne se soit pas engagé à adopter une stratégie générale visant à la réduire;
- b) n'ait pu arrêter de dépenser de manière effrénée;
- c) n'ait pas présenté de plan visant à corriger la situation selon laquelle le Manitoba est la province canadienne où les impôts et les taxes sont les plus élevés;
- d) ne se soit pas engagé à cesser d'assujettir les résidences et les terres agricoles à la taxe scolaire;
- e) ne se soit pas attaqué au problème des gangs qui prospèrent au Manitoba depuis 1999, notamment en raison de l'établissement des Hell's Angels, des Bandidos, des Mad Cowz et de la mafia africaine;
- f) ne se soit pas attaqué à l'escalade du niveau d'activité des gangs, des crimes violents et des crimes contre la propriété, ni au fait que le Manitoba a été le théâtre de nombreux meurtres et tentatives de meurtre liés aux motards ainsi que du meurtre d'une victime innocente;
- g) n'ait pas mis en place le contingent supplémentaire de policiers promis dans le budget de 2005-2006;
- h) ne se soit pas engagé à ne pas fermer ni à ne pas convertir les hôpitaux ruraux;
- i) n'ait pas su régler le problème lié à la pénurie de médecins, à la fermeture des salles d'urgence et à la réduction de la qualité des soins de santé en régions rurales;
- j) ne se soit pas engagé à réduire la pénurie de médecins à Brandon;
- k) n'ait pas su proposer de stratégie efficace visant à réduire les périodes d'attente croissantes au Manitoba;

- l) n'ait pas examiné la possibilité de conclure, au sein de notre système de soins de santé public à payeur unique, des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de la fourniture de services de soins de santé;
- m) ne se soit pas doté d'un plan efficace pour faire face à la menace d'une grippe pandémique;
- n) n'ait pas entamé l'examen de la régionalisation des soins de santé;
- o) n'ait fourni aucun soutien aux Manitobains qui sont forcés de voyager en ambulance pour obtenir des soins de santé non offerts dans leur collectivité et qui doivent rembourser d'énormes factures pour ces transferts, et qu'il n'ait présenté aucune stratégie visant à remédier à cette situation;
- p) n'ait pas su dresser de plan visant à corriger le problème des infrastructures désuètes à Winnipeg et dans toute la province;
- q) ne soit pas venu en aide aux producteurs agricoles affligés par les inondations et incapables de cultiver leurs terres au cours de la saison de croissance actuelle;
- r) n'ait pas mis en place de nouveaux établissements d'abattage deux ans et demi après la crise de l'ESB;
- s) n'ait pas ordonné la tenue d'une enquête publique indépendante en vue de l'examen du scandale du Fonds Crocus;
- t) n'ait pas réagi face au scandale de la Division scolaire Seven Oaks et qu'il n'ait pas admis avoir mal géré le programme d'apprentissage des adultes de la Division scolaire Morris MacDonald;
- u) n'ait pas su résoudre la question de la prime de vie chère des professeurs retraités;
- v) n'ait pas su élaborer une stratégie économique à long terme visant à raviver la faible croissance des emplois et à faire du Manitoba une province nantie;
- w) n'ait pas su adopter une stratégie à long terme visant à résorber l'exode des Manitobains les plus doués;
- x) ne se soit pas engagé à renforcer le rôle du Comité des comptes publics;
- y) n'ait pas su mettre en place une stratégie fiable de financement à long terme de la formation postsecondaire;
- z) n'ait pas su prendre des mesures visant à protéger les eaux de la province,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* ASHTON ainsi que M. HAWRANIK interviennent.

M. SANTOS exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes